

# INFORMATIONS...

## **FDAEC (Fond Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes)**

La Gironde est le seul département de France où ce fond existe pour aider les plus petites communes. La répartition est faite par le Conseiller Général en accord avec les maires. Dans ce canton la répartition se fait pour 50% en fonction de la population, pour 25% en fonction de la voirie et pour 25% en fonction de l'effort fiscal ([voir lexique](#)). ([Ci-joint le tableau de répartition et le résultat pour chaque commune](#)). Les variations sur l'année précédente sont minimes et tiennent essentiellement à l'évolution différente de la population.

## **COLLEGE**

Le bureau de la communauté est informé de la récompense obtenue par le collège de Pian avec le projet scientifique de « radeau des cimes » aussi appelé « arboglisseur » ([voir lexique](#)) qui a remporté le premier prix d'Aquitaine au concours C-Génial et représentera l'Aquitaine au niveau national dans quelques semaines. Le soutien du département et de la Communauté de Communes aux projets du Collège sont ainsi grandement valorisés.

## **VOIRIE**

Le programme de renouvellement des couches de surface et de remise à niveau de la signalisation se poursuit.

**2012** a vu la réfection de la Départementale D123 de Saint André à Caudrot

En **2013** D227 de Caudrot à Sainte Foy (jusqu'à la D672) avec mise en sécurité du carrefour de Ste Foy la Longue grâce à des sommes affectées au RIL (réseau d'intérêt local) par le conseiller général en accord avec le Centre Routier.

**2014** réfections de la D228 Saint André/Saint Pierre  
D226 Saint Martin/Castets et D15 Caudrot/Castets

A cette occasion, j'ai rappelé que les travaux de mise à niveau des réseaux eaux assainissements etc...étaient à la charge des communes ou des délégataires du service public et que le renouvellement des signalisations au sol était également du ressort des communes.

Le département souhaite également que d'éventuels projets communaux de travaux de voirie, bordure et caniveaux soient réalisés dans le même temps car des autorisations de travaux sur la voirie ne seront pas accordées sur une voirie « refaite à neuf ».

## **PASSAGE(s) SOUS-TERRAIN(s) de PIAN**

Ce projet avance à un rythme soutenu puisque l'enquête publique est terminée et que les collectivités concernées viennent de se mettre d'accord sur les « clefs de répartition des travaux » (c'est-à-dire la part prise par chacun dans le coût).

J'ai pour ma part insisté sur la responsabilité de la communauté de communes et des communes sur la continuité des travaux. En effet, pistes cyclables et espaces sécurisés pour piétons doivent « continuer » et/ou être assurés au mieux côté Saint Macaire et Pian.

De la même manière, la construction de ce sous-terrain va certainement entraîner de fortes modifications de la circulation sur Pian et Saint Maixant qui doivent être anticipées par les communes concernées. Se pose également la question de l'accès à la gare qui revient à la SNCF et en grande partie aux communes de Pian sur Garonne et Saint Macaire .

D'où l'importance de l'étude lancée par la communauté de communes concernant l'accès au collège qui devra être complétée par une réflexion collective des communes « riveraines ». Cet espace autour du collège prend une importance stratégique pour l'avenir et nécessite d'accélérer la

réflexion d'ensemble déjà entreprise par la CDC des Coteaux Macariens et les communes concernées notamment à l'occasion du PLU (Plan Local d'Urbanisme)(voir [lexique](#)).

J'ai indiqué avoir reçu la visite de Mme Durrey/Paule et de Mr Paule représentant des propriétaires fortement impactés par le projet sur Saint Macaire. J'ai invité les maires concernés par cette réalisation (Pian sur Garonne/Saint Maixant/Saint Macaire) à rencontrer ces personnes pour entendre leurs remarques et propositions et discuter avec elles du contexte. J'entreprendrai cette même démarche avec le Centre Routier Départemental car seul le débat peut assurer une issue respectueuse des intérêts de chacun. **Je tiens cependant à préciser qu'il me paraît évident que nous avons atteint un point de non-retour dans la réalisation de ce projet et que l'institution départementale est décidée à aller jusqu'au bout pour des questions évidentes de sécurité.**

## **PORTAGE FONCIER SAFER ([voir lexique](#))/COMMUNE DE SAINT MACAIRE**

Dans sa séance du 8 avril, la commission permanente du Conseil Général a voté une action avec la SAFER et la commune de Saint Macaire de mise en réserve du terrain Jugean pour constituer des « **réserves communales ou intercommunales qui visent à anticiper les besoins fonciers pour des projets de développement local** ». Ce terrain de 16000 m<sup>2</sup> entre les écoles et la RD1113 est stratégique. La SAFER et le département supporteront le poids du foncier (le département réglant à la SAFER les intérêts et les frais de gestion pour plus de 30000 euros).

**Nous avons là pour notre communauté de communes une opportunité forte, en particulier pour créer sur la façade RD1113 une réserve pour une réalisation commerciale structurante qui manque aujourd'hui à la rive droite.**

## **SCOT...([voir lexique](#))**

Plusieurs réunions dans le sud-gironde ont eu lieu où il nous est demandé de nous prononcer sur des réalisations commerciales dans le langonnais, de réfléchir à la place de notre communauté de communes dans le sud-gironde et à des regroupements possibles.

Il s'agit là de choses différentes mais qui ont un point commun. Pour répondre à ces questions, il faut d'abord définir ce que nous voulons pour l'avenir: quel est le projet de notre communauté de communes ? Quel est notre cap ? Quelle est la politique communautaire ?

Or notre CDC souffre en ce domaine d'une énorme lacune. Nous n'avons pas de « boussole » pour savoir vers où aller. Le président et le bureau n'ont pas écarté l'idée d'une réflexion de tous les élus sur la question. Je m'en réjouis. J'ai pour ma part indiqué qu'il serait intéressant d'aller vers une rencontre publique.

Je suis personnellement très inquiet de ces projets d'immenses regroupements (dont on ne sais pas le sens) marqueraient la disparition définitive des petites communes et rendraient impossible toute démocratie dans des réunions à plus de cent délégués. Cela ne peut qu'accélérer encore plus ce « divorce » entre les citoyens et les élus qui nous inquiète tant en ce moment.

**Pour avancer, j'ai proposé de réfléchir à quelques grandes lignes pour élaborer les bases de ce contrat en ce qui concerne notre communauté de communes:**

- **penser un développement équilibré des deux rives de la Garonne qui forment de fait une agglomération unique mais aujourd'hui hypertrophiée sur la rive gauche**
- **créer une ou plusieurs réalisations structurantes sur la rive droite (service public/réalisation commerciale...)**
- **limiter la construction de logements (cité dortoir) et créer des possibilités d'implantations commerciales et d'emplois (l'abandon forcé et coûteux de la zone de Saint Martin est inacceptable)**

- réfléchir en commun au cœur du canton (collège /passage sous-terrain/terrain jugean) base d'un possible développement urbain, commercial, artisanal ...
- développer les transports collectifs en articulant le cadencement sur les trois gares du canton, le transport par bus TransGironde...le transport de proximité...
- le projet de SCOT n'est aujourd'hui pensé que sur l'axe Bordeaux/Langon/Pau...c'est-à-dire vers le sud en faisant de notre communauté une « impasse rive droite »...il faut repenser l'avenir en faisant de notre canton de Saint-Macaire « la porte de l'Entre- Deux- Mers »
- rouvrir cette porte passe par une valorisation de la RD 1113 sur l'axe Langon/La Réole (près de 10 000 véhicule par jour, nuisance ou chance ?)
- Enfin, la proposition de la création d'un axe routier important Libourne/Langon est à mettre en débat. Cette proposition ne doit pas rester sous le manteau, il faut l'aborder clairement et débattre pour savoir si elle doit recevoir notre soutien...ce contournement de Bordeaux par « chez nous » est-il là aussi une chance ou une catastrophe ?

Je propose donc d'engager le débat sur toutes ces questions et de prendre une position la plus consensuelle possible ; ce débat aidera nos élus au Pays et au SCOT à se déterminer en véritables représentants des intérêts de notre canton et de notre communauté de communes. Si on sait ce qu'on veut pour notre canton, rien n'empêchera ensuite de voir avec qui on se « marie » pour réaliser ce but.

Je suis donc à la disposition de tous ceux qui voudraient m'interpeler sur le sujet ou qui souhaitent des renseignements supplémentaires. Si ce débat vous intéresse, ou si vous connaissez des personnes intéressées, n'hésitez pas à diffuser ces informations...

## Un petit lexique réservé à l'usage des lecteurs de mon blog

**EFFORT FISCAL** : C'est un ratio qui permet d'évaluer le niveau atteint par l'impôt dans la commune concernée. La moyenne étant 1...plus on s'élève au dessus de 1 plus l'impôt payé est fort , plus on est en dessous de 1 plus l'impôt payé est faible. Une commune dont le taux est de 1,05 est donc 5% au dessus de la moyenne, celle dont le taux est 0,95 est 5% au dessous de la moyenne. Donc, 25% de la somme est distribuée selon l'effort préalable des habitants. Les communes qui demandent plus à leurs habitants reçoivent plus, ceux qui demandent moins reçoivent moins. Il n'est cependant pas tenu compte dans ce calcul de la « richesse fiscale » des habitants.

### ARBOGLISSEUR

<http://www.ffaerostation.org/docs/pdf/Larboglisserieillustre.pdf>

### SAFER

<http://www.safer.fr/>

### SCOT/PLU/...

[http://fr.wikipedia.org/wiki/Sch%C3%A9ma\\_de\\_coh%C3%A9rence\\_territoriale](http://fr.wikipedia.org/wiki/Sch%C3%A9ma_de_coh%C3%A9rence_territoriale)

Déjà paru dans la série SCOT...sur le blog de Michel Hilaire...

<http://michelu.elunet.fr/index.php/post/11/11/2012/Transparence>

<http://michelu.elunet.fr/index.php/post/18/10/2012/Le-SCOTmanifeste>

<http://michelu.elunet.fr/index.php/post/30/09/2010/LE-SCOTSchema-de-COherence-Territoriale>